



L'offre dédiée aux personnes résidant à domicile ou en foyer d'hébergement

En 2018, la Mutuelle Europe fusionne avec la MGAS* et devient la MGAS - Mutuelle Europe :



+



=



Le rapprochement entre la Mutuelle Europe et la MGAS constituera le pôle suivant :

85 000 bénéficiaires
60 M € de cotisations

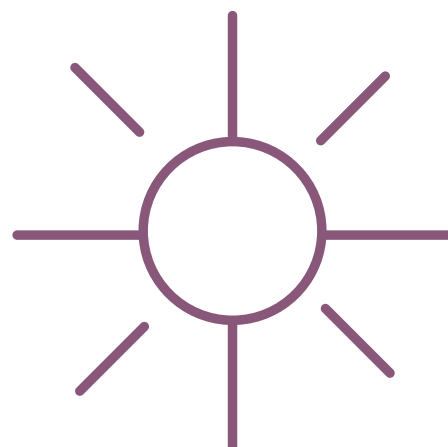
Des offres santé et
d'assurance adaptés
pour les majeurs protégés

Une présence nationale et
de proximité renforcée

Davantage de conseillers
et gestionnaires qualifiés
à votre écoute

Une forte légitimité dans
le secteur social et
médico-social

Des outils innovants et
performants pour faciliter
l'exercice de votre profession



Votre mutuelle reste à votre écoute :

 Ligne téléphonique dédiée aux MJPM : 01 53 15 74 82

 Adresse e-mail dédiée aux MJPM : contact@mutuelle-europe.com

 Adresse postale unique : MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex

 Vos conseillers dont les coordonnées sont inscrites au dos de ce document



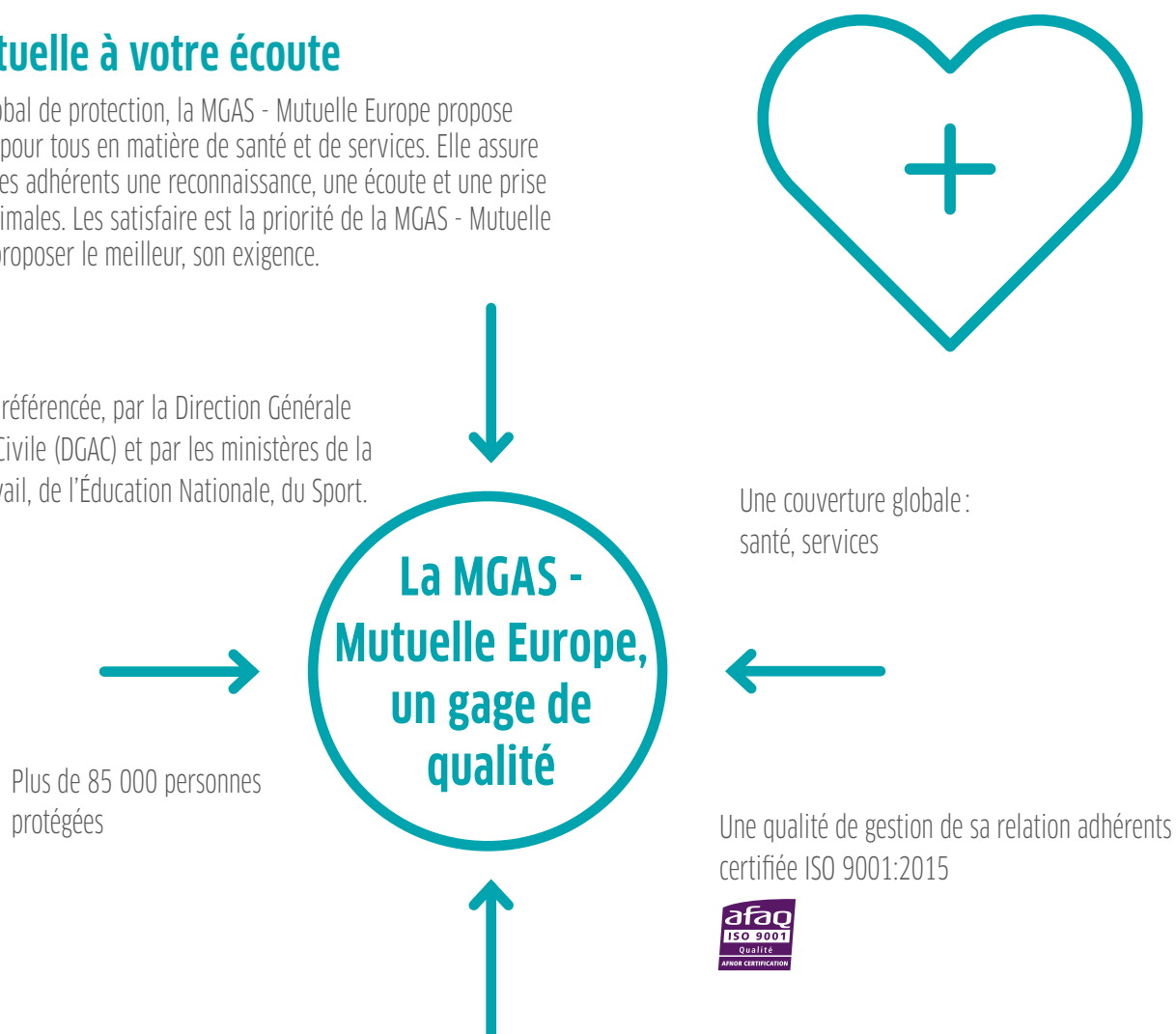
*Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Mutuelle Europe est réassurée par la MGAS et sera intégrée tout en conservant sa marque (sous réserve d'approbation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)).

Je choisis le meilleur pour mes majeurs protégés

Une mutuelle à votre écoute

Partenaire global de protection, la MGAS - Mutuelle Europe propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales. Les satisfaire est la priorité de la MGAS - Mutuelle Europe, leur proposer le meilleur, son exigence.

Une mutuelle référencée, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale, du Sport.



Des valeurs fortes

Qualité:

les engagements de la MGAS - Mutuelle Europe sont tenus dans le temps.

Attention:

les demandes sont traitées de façon personnalisée.

Solidarité:

des aides en cas de difficulté.

La MGAS - Mutuelle Europe, 45 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS - Mutuelle Europe est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la

Santé Publique et de la Population et de la Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS. En 2018, la Mutuelle Europe fusionne avec la MGAS.

L'extranet MJPM

La MGAS - Mutuelle Europe met à disposition des mandataires judiciaires un extranet dédié, véritable tableau de bord interactif et gratuit permettant d'accéder à de nombreuses fonctionnalités de contractualisation et de suivi des dossiers.



Les services de l'extranet MJPM

Santé Mutuelle Europe	Services	Assurances	Partenaires
ADHÉSIONS	RADIATION DES CONTRATS SANTÉ DES CONCURRENTS	LES CONTRATS DE FINANCEMENT DES OBSÈQUES	LE LOGICIEL DE GESTION DES MJPM ET DES ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES
NOUVELLE ADHÉSION EN LIGNE	VOS CONSEILLERS MUTUALISTES	LA MUTUELLE ET LES ASSURANCES DES MJPM	SIMPLIFIEZ-VOUS LA GESTION DES SALARIÉS AVEC NICOLEETCOLETTE.FR
HISTORIQUE DES ADHÉSIONS	TÉLÉCHARGEMENTS (TARIFS, BULLETIN D'ADHÉSION, STATUTS, RÈGLEMENT, DÉLAIS DE TRAITEMENT, ...)		SERRURIERS DE FRANCE : UN PROFESSIONNEL DE CONFIANCE À PROXIMITÉ (PRINCIPALEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE)
CONTRAT DE SANTÉ INDIVIDUEL POUR LES MJPM	ÉDITION OU RÉÉDITION D'UNE CARTE D'ADHÉRENT		
LE CONTRAT POUR LE MJPM ET SA FAMILLE			
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE			
NOUVELLE DEMANDE			
HISTORIQUE DES DEMANDES			
DEVIS RAPIDES			
NOUVEAU DEVIS RAPIDE			
HISTORIQUE DES DEVIS RAPIDES			
PRESTATIONS			
HISTORIQUE DES PRESTATIONS			
RADIATIONS (CMU, DÉCÈS, AUTRES CAUSES)			
NOUVELLE RADIATION EN LIGNE DE CONTRAT			
HISTORIQUE DES RADIATIONS DE CONTRAT			

Les avantages de l'extranet :

- Un seul identifiant de connexion pour visualiser les prestations de l'ensemble des personnes protégées inscrites à la MGAS - Mutuelle Europe,
- La possibilité de visualiser le détail des prestations payées auprès de l'adhérent ou du professionnel de santé (incluant les dépenses reçues par Tiers payant, en « papier », ou dans le cadre du 100% ALD),
- La possibilité d'exporter les remboursements des prestations pour consolider des justificatifs ou réaliser des rapprochements bancaires.

L'adhésion en ligne

Grâce à l'adhésion en ligne :

- Vous dématérialisez tout un ensemble de documents : bulletin d'adhésion, RIB, mandat SEPA, devoir d'information et de conseil, attestation de Sécurité sociale, jugement de protection, attestation d'hébergement, etc... ,
- Vous évitez la saisie d'informations répétitives : (nom et prénom de l'interlocuteur, adresse de correspondance, coordonnées bancaires, etc...),
- Vous signez électroniquement et l'adhésion est instantanée.

Les garanties santé



Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire en incluant la part du celui-ci ou en Euros. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et après intervention du Régime Obligatoire ou de tout autre régime complémentaire. Les remboursements en euros sont versés par année civile et par bénéficiaire, sauf mention contraire. Le contrat DOMPRO est un contrat santé «non responsable».

		RO ¹	DOMPRO 1	DOMPRO 2
	Consultations, visites, actes techniques médicaux - généralistes/spécialistes signataires de l'OPTAM ²	70%	100%	150%
	Consultations, visites, actes techniques médicaux - généralistes/spécialistes non signataires de l'OPTAM ²	70%	100%	125%
	Honoraires des auxiliaires médicaux	60%	100%	130%
	Analyses et examens de laboratoires	60%	100%	100%
	Actes d'anatomie et de cytologie pathologique	70%	100%	100%
	Imagerie médicale (praticiens signataires ou non de l'OPTAM) ²	70%	100%	100%
	Pharmacie prise en charge par le Régime Obligatoire	15% - 30% - 65%	100%	100%
	<u>Soins remboursés par le Régime Obligatoire</u> ³			
	Soins dentaires	70%	100%	100%
	Inlay Onlay	70%	150%	275%
	<u>Soins prothétiques remboursés par le Régime Obligatoire</u> ³			
	Prothèses dentaires y compris Inlay Core et réparations	70%	150%	275%
	<u>Soins prothétiques non remboursés par le Régime Obligatoire</u> ⁴			
	Prothèses dentaires, implants et parodontologie (par an)	-	50€/an	200€/an
	<u>Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire</u> ³			
	Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	70% - 100%	150%	300%
	Monture ⁵	60%	50€	50€
	Verre simple (montant par verre) ⁵	60%	50€	100€
	Verre complexe ou très complexe (montant par verre) ⁵	60%	75€	120€
	Chirurgie réfractive (pour la myopie uniquement)	-	-	140€/œil/an
	Grand appareillage et véhicules pour handicapés physiques	65% - 100%	100%	175%
	Petit appareillage, pansements, accessoires, orthopédie, orthèses	60% - 65%	100%	175%
	Prothèses auditives, y compris forfait d'entretien et accessoires (par an)	60%	100% + 100€/an	100% + 325€/an
	Frais de séjour, salle d'opération ⁶	80%	100%	100%
	Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO)- Praticiens signataires de l'OPTAM ^{2 6}	80%	100%	175%
	Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO)- Praticiens non signataires de l'OPTAM ^{2 6}	80%	100%	150%
	Participation forfaitaire pour les actes lourds ⁶	-	Frais réels	Frais réels
	<u>Forfait journalier hospitalier</u> ⁶ : MCOO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Odontologie) et SSR (Service de Soins et de Réadaptation)	-	100j/an	150j/an
	<u>Autres forfaits journaliers</u> ⁶ : Psychiatrie	-	30j/an	35j/an
	Chambre particulière - Hors ambulatoire et psychiatrie ⁶	-	25€/j - 40j/an	40€/j - 40j/an
	Frais d'accompagnement d'un enfant ou d'un conjoint : lit accompagnant et repas pris à l'hôpital ou en clinique - Hors frais de transport	-	20€/j - 40j/an	20€/j - 40j/an
	Frais de transport acceptés par le Régime Obligatoire	65%	100%	100%
	Frais de transport refusés par le Régime Obligatoire ⁷	-	100€/an	180€/an
	Forfait thermal, honoraires médicaux, frais d'hébergement et de transport ⁸	65%	100% + 100€/an	100% + 175€/an
	Médecine douce : ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue ⁹ (dans la limite de 5 actes/an)	-	20€/acte	23€/acte
	Bilan nutritionnel ¹⁰	-	80€/an	80€/an
	Sevrage tabagique	-	80€/an	80€/an
	Vaccins prévus au calendrier ¹¹	65% - 100%	Frais réels	Frais réels
	Vaccins prescrits non pris en charge par le Régime Obligatoire	-	80€/an	125€/an
	Contraception (sur prescription médicale)	-	75€/an	75€/an
	Ostéodensitométrie prise en charge ou non par le Régime Obligatoire (tous les 6 ans)	70% - 0%	100%	100% + 125€/an
	Coût du certificat médical lié à la mesure de protection (par certificat, tous les 5 ans)	-	150 €	150 €

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Le remboursement du Régime Obligatoire local d'Alsace Moselle est supérieur à celui du régime général. **2.** OPTAM : Option Tarifaire Maîtrisée. Dans le cadre d'un contrat Responsable et Solidaire, les taux de remboursement diffèrent selon l'adhésion à l'OPTAM du praticien. **3.** Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. **4.** À l'exclusion des facettes dentaires - La prise en charge de l'implant se fait uniquement sur l'implant racine, à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage. Les actes de parodontologie doivent figurer à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM). **5.** Le remboursement est limité à un équipement (monture + 2 verres) tous les deux ans, à compter de la date d'achat du premier élément de l'équipement, par bénéficiaire, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue. Les montants indiqués incluent le ticket modérateur quand il existe. **6.** L'hospitalisation doit faire l'objet d'une prise en charge par le Régime Obligatoire, à l'exclusion des dépenses liées à des séjours en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), en Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes et en Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). **7.** Pour motif médical ou lors du renouvellement du certificat lié à la mesure de protection uniquement. **8.** La cure thermale doit être prise en charge par le Régime Obligatoire. Le forfait est versé sans conditions de ressources, sur présentation de l'attestation de cure thermale accompagnée des justificatifs. **9.** Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS (lorsqu'applicable pour la spécialité). **10.** Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS. **11.** Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, poliomyélite, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, hépatite B, infections invasives à haemophilus influenzae.

Les cotisations



Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux personnes résidant :

- A domicile,
- En foyer de résidence sénior,
- En foyer de vie,
- En lieu d'hébergement non médicalisé,

Il faut être âgé de moins de 80 ans à la prise d'effet de l'adhésion.

Les avantages

- une équipe dédiée aux « MJPM »,
- un portail internet spécifique pour gagner en efficacité,
- l'encaissement des cotisations par virement
- l'expérience des appels de cotisations destinés, in fine, au Trésor public,
- l'expérience des transferts de tutelle,
- une réponse de qualité et réactive !

Les cotisations mensuelles pour l'année 2019 :

	Régime Général	
	DOMPRO 1	DOMPRO 2
moins de 30 ans	45,00 €	62,00 €
de 30 à 34 ans	50,00 €	66,00 €
de 35 à 39 ans	52,00 €	69,00 €
de 40 à 44 ans	55,00 €	73,00 €
de 45 à 49 ans	60,00 €	76,00 €
de 50 à 54 ans	63,00 €	79,00 €
de 55 à 59 ans	66,00 €	82,00 €
de 60 à 64 ans	75,00 €	91,00 €
de 65 à 69 ans	80,00 €	99,00 €
de 70 à 74 ans	83,00 €	103,00 €
de 75 à 79 ans	85,00 €	105,00 €
de 80 à 84 ans	85,00 €	105,00 €
de 85 à 89 ans	85,00 €	105,00 €
de 90 ans et plus	85,00 €	105,00 €
Conjoint	Cotisation égale à 100% du membre participant	
Enfant	30,00 €	40,00 €

	Alsace-Moselle	
	DOMPRO 1	DOMPRO 2
moins de 30 ans	31,50 €	43,40 €
de 30 à 34 ans	35,00 €	46,20 €
de 35 à 39 ans	36,40 €	48,30 €
de 40 à 44 ans	38,50 €	51,10 €
de 45 à 49 ans	42,00 €	53,20 €
de 50 à 54 ans	44,10 €	55,30 €
de 55 à 59 ans	46,20 €	57,40 €
de 60 à 64 ans	52,50 €	63,70 €
de 65 à 69 ans	56,00 €	69,30 €
de 70 à 74 ans	58,10 €	72,10 €
de 75 à 79 ans	59,50 €	73,50 €
de 80 à 84 ans	59,50 €	73,50 €
de 85 à 89 ans	59,50 €	73,50 €
de 90 ans et plus	59,50 €	73,50 €
Conjoint	Cotisation égale à 100% du membre participant	
Enfant	21,00 €	28,00 €

Les services



Des avantages exclusifs, indépendants de la formule choisie.

MGAS Assistance

Besoin d'une assistance santé à domicile ?

Disponible 24 h/24 et 7 j/7, le service assistance apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles :

en cas d'hospitalisation prévue ou imprévue, et également en cas de chirurgie ambulatoire, de maternité, d'immobilisation à domicile et d'évènement traumatisant,

des prestations aidant à s'organiser : aide à domicile à raison de 10 heures/10 jours, garde d'enfant, portage de repas, acheminement d'un proche...

des conseils de spécialistes sur simple appel téléphonique, couvrant tous les domaines de la vie quotidienne (conseil social, coaching budgétaire, information juridique, assistance médicale à distance...).

Tiers payant

Pas de frais à avancer.

Le tiers payant est un mécanisme qui permet de ne pas avancer de frais en cas de soins (notamment en dentaire et en optique) ou lors de l'achat d'un médicament.

La MGAS - Mutuelle Europe s'appuie sur Almerys, une des plus grandes plateformes de tiers payant en France. Ainsi, les adhérents n'ont pas besoin d'avancer d'argent quand ils se rendent chez l'un des 200 000 professionnels de santé partenaires d'Almerys. La plateforme réunit aujourd'hui 99 % des pharmacies, 96 % des opticiens, ou encore 90 % des établissements et centres de santé français. Cette dispense de frais à avancer s'applique aussi auprès des spécialistes du réseau Santéclair.



Réseau Santéclair

Des tarifs jusqu'à 50 % inférieurs à ceux du marché.

Les 7 500 spécialistes du réseau s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

3 050 opticiens	3 000 chirurgiens- dentistes
50 chirurgiens- dentistes qualifiés en implantologie dentaire	45 centres de chirurgie réfractive
750 audio- prothésistes	350 diététiciennes
315 ostéopathes et chiro- practeurs	34 hôpitaux et cliniques

Les experts de Santéclair aident chaque adhérent de la MGAS - Mutuelle Europe à réduire son reste à charge, le renseignent sur le « juste prix » des soins et l'orientent vers un professionnel de santé proche de chez lui.

Optique :

des tarifs négociés par verre en moyenne 40 % moins chers que chez les opticiens non partenaires du réseau. (+ L'OFFRECLAIR permet à ses adhérents d'obtenir un équipement avec zéro reste à charge, pour 9 corrections sur 10).

Dentaire :

-15 à -20 % d'économies pour les prothèses.

Implantologie :

-50 % d'économies en moyenne sur les actes d'implantologie.

Chirurgie réfractive :

-30 % sur les techniques de chirurgie laser de l'œil.

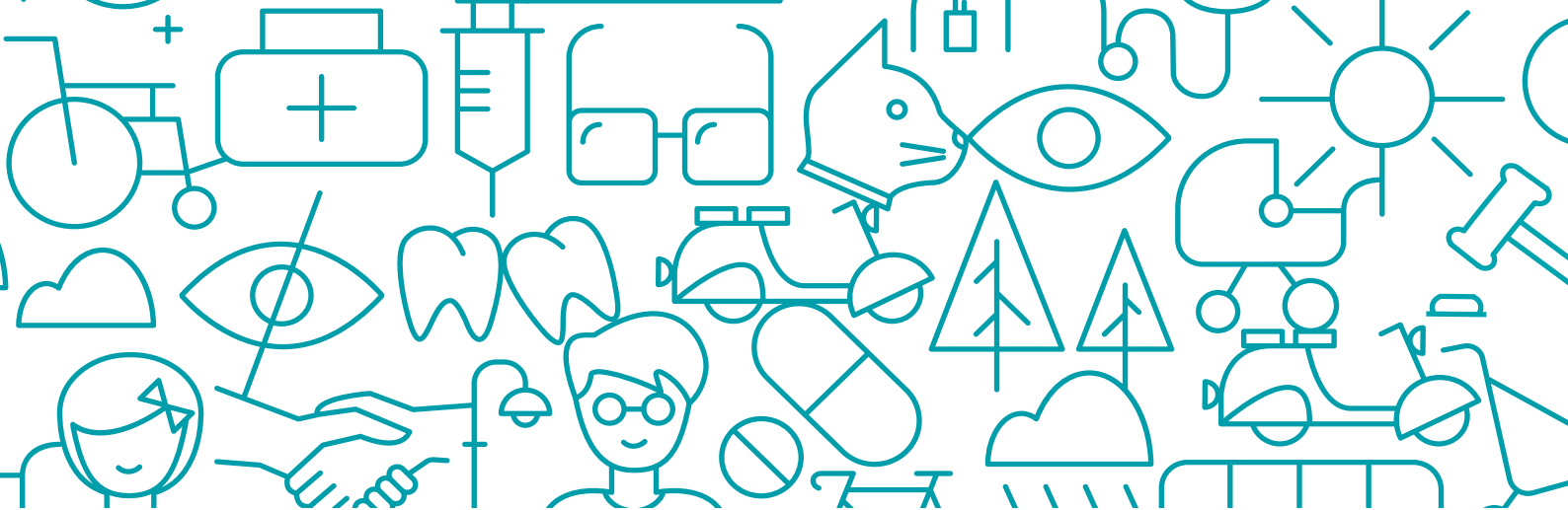
Audioprothèses :

-40 à -50 % pour les appareils auditifs.

Diététique :

-15 % sur les consultations diététiques.





Anthony Amaro

Portable : 06 33 72 41 89

E-mail : anthony.amaro@mutuelle-europe.com



Bernard Heron

Portable : 07 70 01 85 59

E-mail : bernard.heron@mutuelle-europe.com



Muriel Malbranque

Portable : 07 70 01 85 15

E-mail : muriel.malbranque@mutuelle-europe.com

